



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

universités

Question écrite n° 88251

Texte de la question

Mme Valérie Rabault attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la sélection et la réduction des capacités d'accueil à l'université. En effet, lors de la période d'inscription à l'université, plusieurs étudiants tarn-et-garonnais, ayant validé une licence, ont postulé pour un master dans plusieurs universités de Midi-Pyrénées : certaines ont rejeté leur demande, d'autres n'ont donné une réponse définitive que fin août, soit quelques jours avant la rentrée. En cas de réponse négative de ces dernières, ces étudiants se retrouvent à la rentrée « sans rien », ne pouvant même pas redoubler leur année de licence lorsque cette dernière a été obtenue avec mention. Dès lors elle souhaite savoir quels sont les recours possibles pour permettre à ces étudiants de poursuivre sereinement leur cursus. Elle souhaite également connaître le nombre de places disponibles dans les universités de Midi-Pyrénées, en master MEEF qui fait partie du cursus pour devenir professeur des écoles. Il lui paraîtrait souhaitable que le nombre de places en master MEEF ait augmenté en France, afin d'atteindre l'objectif du Président de la République de créations de 60 000 postes dans l'éducation nationale.

Texte de la réponse

En application des dispositions de l'article 5 de l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, l'inscription en première année de master est ouverte aux étudiants qui sont titulaires d'une licence obtenue dans un domaine compatible avec celui du master postulé. Dès lors que la multiplicité de dossiers constitués par chaque candidat concerne des masters relevant de disciplines différentes, la réponse des responsables de formations peut sensiblement évoluer en fonction du parcours universitaire suivi par l'étudiant pendant son cursus de licence. Par ailleurs, chaque établissement fixant son propre calendrier universitaire, les périodes d'inscription varient d'un établissement à un autre et les réponses adressées aux étudiants obéissent à des calendriers indépendants. Concernant plus précisément les métiers de l'enseignement et de l'éducation, qui connaissent une grande attractivité, les capacités d'accueil en master MEEF de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'académie de Toulouse ont permis d'accueillir 30% d'effectifs supplémentaires en première année de master à la rentrée 2015 par rapport à la rentrée 2014 sur ses dix sites de formation. Les inscriptions d'étudiants à l'ESPE en première année de master MEEF sont ainsi passées de 1089 en 2014 à 1310 en 2015 et le nombre des inscrits en première année de master MEEF mention professeur des écoles est passé de 467 en 2014 à 474 en 2015.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Rabault](#)

Circonscription : Tarn-et-Garonne (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88251

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 17 novembre 2015

Question publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 6953

Réponse publiée au JO le : [8 décembre 2015](#), page 10012